

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 22 ET 23 JUILLET 2021

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**CUSTITUZIONE DI I GRUPPI PULITICHI DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**CONSTITUTION DES GROUPES POLITIQUES DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur, les groupes politiques de l'Assemblée de Corse se constituent moyennant un effectif minimal de trois conseillers.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de déclaration afférent, qu'il vous appartient de déposer à la Présidence de l'Assemblée de Corse - Secrétariat Général- de façon à ce que l'Assemblée puisse en prendre acte par délibération lors de la session des 22 et 23 juillet.

Je vous serais obligée de bien vouloir en délibérer,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

Secrétariat Général de l'Assemblée

Aiacciu le,2021

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse

OBJET : Déclaration de constitution de groupe.

Madame la Présidente,

Conformément au règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 15 qui dispose actuellement :

« Les conseillers peuvent se constituer en groupes. Un groupe doit comporter au moins trois membres. Les groupes se constituant remettent à la présidence, une déclaration signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ces membres, des apparentés et des noms des présidents de groupes ».

Les soussignés ont l'honneur de vous faire part de la constitution du groupe :

Veillez croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre considération distinguée.

**LISTE DES MEMBRES
ET APPARENTES DU GROUPE**

PRESIDENT DU GROUPE : M.

MEMBRES DU GROUPE : MM.

